

Les enfants « divorcés »

Introduction

Anne Boissel, Martine Menès, Françoise Petitot

Depuis quelques décennies, l'organisation familiale s'est profondément modifiée. Effet du « démarriage » et donc de l'évolution du lien conjugal, de la modification de l'autorité paternelle devenue parentale, des découvertes scientifiques permettant le contrôle de la procréation, les causes en sont multiples comme le soulignent Gérard Neyrand et Claude Schauder.

Si l'enfant a acquis une place de choix puisqu'il peut/doit être désiré, s'il est considéré comme fondant la famille et donnant tout son poids au couple, il est aussi celui qui souvent « fait les frais » des aléas de la vie sentimentale des adultes. Aux prises avec des adultes géniteurs qui parfois s'en éloignent ou au contraire les retiennent, voire les prennent en otage, élevés par des adultes en fonction parentale sans pourtant être leurs géniteurs et qui sont susceptibles de disparaître de leur vie selon les mouvements affectifs qui les habitent, partageant leur temps, leurs affaires, leurs espaces entre plusieurs lieux, quelles sont pour les enfants les conséquences de ces mutations familiales ? Leur vie est-elle plus difficile que celle des enfants d'autrefois au milieu des disputes, voire des haines parentales ?

Le discours habituel, véhiculé par une psychologisation médiatique maladroite, laisse penser que le « bonheur » des parents garantit celui de leurs enfants et qu'il vaut mieux pour tous une bonne séparation qu'une mauvaise entente. Comme si la séparation annulait toute actualisation de conflit. Le moins que l'on puisse en dire, c'est que les faits démentent ces assertions et que si ce discours déculpabilise les adultes, il ne rend pas vraiment compte de ce que nous présentent de nombreux enfants.

Certes, l'âge et la particularité de chaque enfant le mettent dans une situation différente quant à la réalité du couple parental. Comment les plus jeunes vont-ils se structurer à partir d'une scène primitive démentie par les faits ? Tandis que les plus grands auront directement affaire à l'adulte dans le parent, avec la consigne plus ou moins explicite d'accepter, au nom de leur désir légitime, le choix desdits parents.

« Je me divorce », dit l'une des petites patientes de Laurence Darcourt. Selon cette dernière, en effet, la séparation des parents peut être chez l'enfant équivalente à une coupure ou à une mutilation, et les réaménagements peuvent être extrêmement coûteux pour les enfants qui doivent faire face à des confusions de toutes sortes et des blessures qui renvoient souvent au pré-oedipien. Dans tous les cas, les enfants se trouvent directement confrontés à la réalité sexuelle de leurs parents, et cette révélation – derrière les parents vivent des adultes qui leur échappent – n'est pas sans effet « traumatique » au sens freudien du terme, traumatisme de la rencontre avec une sexualité qui fait effraction. Laurence Darcourt montre également, à partir de cas cliniques, que les conditions de la séparation et ses consé-

quences sur les enfants sont fonction des impasses oedipiennes propres aux parents. Ainsi le jeune se retrouve seul devant la crainte de créer ou d'alimenter le conflit, il s'impose le silence sur ses propres angoisses d'abandon et vit dans le souci de « donner à chacun sa part » sans tenir compte de ses désirs.

Comment en effet se partager entre père et mère, famille d'origine et famille recomposée, milieu de naissance et milieu d'accueil, parents et grands-parents ?

Dans ce « partage », la relation avec le père est très souvent la plus difficile, un grand nombre d'« enfants divorcés » vivant essentiellement avec leur mère. Mais quels sont les effets pour les enfants de cet éloignement du père ? « Loin des yeux, loin du coeur ? », interroge Claire Metz, psychanalyste et juriste tout à la fois. Selon elle, des études récentes permettent d'avancer l'hypothèse que ces effets sont surtout produits par le sens donné à l'éloignement du père par le groupe familial, sens dépendant de l'histoire infantile de chacun des deux parents. Cependant, la loi prescrit que tout doit être mis en oeuvre pour que les relations avec les deux parents soient préservées et érige la coparentalité en principe, ce que souligne Isabelle Corpart, qui énumère les garde-fous offerts par le droit à l'enfant.

Depuis quelques années en effet, la garde alternée mère/père, longtemps déconseillée par les « psys », tend à devenir plus fréquente. Mais celle-ci ne semble pas si facile à mettre en place et à vivre, selon Joëlle Lévy-Ortscheidt qui montre que l'expertise judiciaire sollicitée dans les conflits « fait apparaître des impératifs auxquels les parents se soumettent plus qu'ils ne les soutiennent, écrasés par le nouveau code de conduite prescrit pour assurer l'avenir de leurs enfants ». « La liberté et l'amour n'y ont pas leur place », ajoute-t-elle. Dans l'instauration de ce mode de vie, les enfants ne sont pas acteurs, ce dont il faut les préserver, mais ils peinent souvent à maintenir cette « double vie ». Cependant, les critiques quant à ce mal-être de l'enfant dans cette situation d'alternance montrent, écrit Gérard Neyrand, que lorsque cette alternance est correctement établie, que les parents parviennent à dissocier le conflit conjugal du conflit parental, cette solution, avec le processus démocratique qu'elle suppose, apparaît souvent comme satisfaisante tant pour les enfants que pour les parents.

C'est en effet du côté de la capacité pour les parents à accepter cette séparation, non seulement d'avec le conjoint, mais aussi d'avec les enfants, que se rencontre la plupart du temps la difficulté. Outre les parents qui font de leur enfant un otage face à l'autre parent dont ils ne supportent pas la perte, il existe une réelle douleur à être séparé de son enfant, non seulement du côté des mères mais également, dans notre nouvelle donne sociale, du côté des pères, développe Claude Schauder. Au-delà de la douleur, cet auteur met cette difficulté en lien avec notre « post-modernité », dans laquelle « les frustrations ont perdu leur légitimité » et les contraintes imposées par la vie en commun et ledit « intérêt de l'enfant » sont en conséquence devenues insupportables. Ce refus d'« être privé de son enfant », ce « droit à l'enfant », serait selon lui à mettre en parallèle avec les réclamations du « droit à être parent » tel qu'il se signifie dans les demandes de procréation médicalement assistée, ou d'utilisation de mères porteuses telle que la réclament entre autres les couples homosexuels. Cette intolérance à la frustration, au manque, à la perte aurait des conséquences graves pour l'éducation des enfants, dans la mesure où leurs parents ne peuvent les aider à supporter ce que Dolto appelait les « castrations symboligènes », c'est-à-dire « à renoncer aux jouissances offertes par les pulsions les plus primitives pour les remplacer par celles permises par les sublimations ».

Dans le courant du mouvement d'émancipation dans lequel s'inscrit le démariage, on pourrait espérer que cette généralisation d'un réseau d'alliances étendu au-delà de la famille traditionnelle (qui elle par contre s'est resserrée sur la famille nucléaire) offre plus de ressources aux enfants et leur permette de multiplier les recours à de nombreux adultes, ainsi que de se créer de nouveaux liens. Reste cependant que ces derniers demeurent souvent fragiles, sans nomination et sans droits spécifiques, comme les nouveaux conjoints des parents séparés ou les enfants issus des précédentes unions de ces nouveaux conjoints. Un exemple en est donné par Anne-Laure Marti et Véronique Dufour sur les quasi-frères et les quasisœurs : « L'absence de mot et de représentation de la situation de ces fratries spécifiques dans la langue française correspond à une brèche dans la loi de l'interdit de l'inceste qui correspond à un brouillage des places et des statuts générationnels dans notre lien social, ainsi qu'à un trouble important des limites externes/internes structurant dans la construction de l'identité.»

Pour conclure, on pourrait se demander si le « nouvel » enfant des familles éclatées devrait être, comme le décrit Joëlle Lévy-Ortscheidt, plus raisonnable que ses parents.